

NAKSHA

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 5.000 €uros

Siège social :

La Poularié
81100 CASTRES

R.C.S. CASTRES 794 659 284

S.I.R.E.T. : 794.659.284.00028

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 30 Juin à dix huit heures,

Au siège social, à CASTRES,

Monsieur PETITJEAN Florian,
Demeurant La Poularié - 81100 CASTRES

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 50 € chacune, émises par la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle NAKSHA, au capital de 5.000 €,

Associé unique et Président de ladite Société :

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :

- Dissolution anticipée de la société,
- Nomination d'un liquidateur et la détermination de ses obligations et pouvoirs,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la Société NAKSHA et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

Durant cette période, la dénomination sociale, suivie de la mention « société en liquidation », ainsi que le nom du liquidateur devront figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

Le siège de la liquidation est fixé au La Poularié – 81100 CASTRES

DEUXIEME DECISION

L'associé unique nomme en qualité de Liquidateur de la Société, pour la durée de la liquidation, Monsieur PETITJEAN Florian demeurant à La Poularié – 81100 CASTRES

Cette nomination met fin aux fonctions de Président à compter de ce jour.

Le Liquidateur ainsi nommé, devra dans les six mois à compter de ce jour, établir un rapport sur la situation active et passive de la Société, sur la poursuite des opérations de liquidation et sur le délai nécessaire pour les terminer.

Le Liquidateur qui représente la Société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

Il est expressement autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

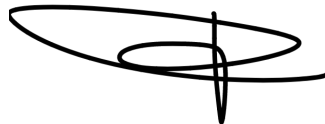
Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le Liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'il aura dressé, des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

TROISIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par l'associé unique après lecture.

✚ Florian PETITJEAN

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop with a vertical stroke through it, and a horizontal stroke at the bottom.